



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Cannes, France

26 juin au 01 juillet 1988

“Echange de Stagiaires”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à l’occasion de son Congrès Mondial à Cannes, France, du 26 juin au 01 juillet 1988, a adopté la résolution suivante:

considérant les difficultés dans différents pays pour mettre en place une formation de Conseils qualifiés en matière de Propriété Industrielle, et

considérant le besoin des Conseils en Propriété Industrielle de tous les pays d’élargir leur connaissances des différents systèmes nationaux, afin de pouvoir mieux conseiller leurs clients en matière de procédures à l’étranger et en particulier dans le traitement de cas de contrefaçon internationaux,

décide de mettre en place un système d’échange de stagiaires parmi les Confères de différents pays, de telle manière que la durée du stage de formation passé dans le Cabinet d’un Confrère d’un autre pays soit prise en compte dans la période de formation pratique nécessaire à l’obtention de sa qualification.